



GEMENG  
VIICHTEN

## MAISON RELAIS VICHTEN

### INSCRIPTION ANNUELLE 2024-2025

### RECTIFICATION

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Cycle : \_\_\_\_\_

Rectification à partir du \_\_\_\_\_

Semaine représentative (Sauf vacances scolaires ou jours fériés) :

**Veillez noter que seul le besoin réel de garde d'enfants peut être accepté.**

- Inscription régulière       Inscription irrégulière       mensuelle  
 hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7.00 – 8.00					
11.45 – 12.00					
12.00 – 14.00					
14.00 – 16.00	École		École		École
16.00 – 17.00					
17.00 – 18.00					
18.00 – 19.00					

Veillez cocher les cases appropriées pour indiquer les présences de votre enfant

Remarque : unité (11.45-12.00) prévue uniquement pour les enfants du précoce et cycle 1

#### POUR ACCORD SUR L'INSCRIPTION OU CHANGEMENT :

Je m'engage également à **respecter les plages d'horaires et d'informer à l'avance le personnel de la Maison Relais de toute absence**. Toute absence non justifiée entraînera automatiquement la facturation sauf en cas de maladie, hospitalisation ou autre imprévu sur présentation d'un certificat.

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Les présentes informations sont consignées dans une base de données respectivement un dossier électronique. Le représentant légal a le droit de mettre à jour ou de vérifier ces données qui seront détruites conformément à la législation, dès qu'elles n'auront plus de raison d'être. Conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle qu'elle a été modifiée, le représentant légal dispose du droit d'accès, de rectification et d'opposition de ces données.

